

## FACE A LA PAC

### Certaines aides végétales et animales 2015 ajustées à la hausse

*Question :*

Pouvez-vous nous confirmer le montant des aides 2015 aux cultures de protéagineux et de légumineuses fourragères ?

*Réponse :*

L'instruction des dossiers PAC 2015 étant pratiquement finalisée, le Ministère a donc validé le montant définitif des aides couplées végétales 2015 au regard des enveloppes budgétaires allouées.

Voici les montants unitaires 2015 :

<b>Productions</b>	<b>Montants</b>	<b>Dans la limite de</b>
Légumineuses fourragères	250 € / ha	-
Protéagineux	187 € / ha	-
Légumineuses fourragères destinées à la déshydratation	150 € / ha	-
Soja	100 € / ha	12,5 ha
Semences de légumineuses fourragères	200 € / ha	-
Semences de graminées	150 € / ha	2,9 ha

*Question :*

Il y a également eu des compléments de versement pour les vaches allaitantes 2015 ?

*Réponse :*

En effet, un complément d'aide à celle versée normalement en mai dernier a été décidé le 30 septembre dernier. Il fait suite d'une part au réajustement à la hausse du plafond national qui passe ainsi de 97 % à 99 %. Le nombre de vos femelles éligibles primées a donc été réévalué en conséquence.

D'autre part, le montant unitaire de l'aide pour la tranche des 50 premières vaches a été lui aussi revalorisé à 175,50 € (69 € + 106,50 €), alors qu'il était de 174 € sur le paiement initial.

Vous trouverez le détail de ces versements dans vos relevés de situation des 29 septembre et 6 octobre présents sur votre compte télépac.

**Alain GUILLON – Olivier PASSELANDE**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne ..... 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil-Matours ..... 05.49.85.87.80  
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau ..... 05.49.50.44.29